

Cour d'assises de Perpignan

TRIBUNAL EN DANGER

SÉCURITÉ SACRIFIÉE

LE 18 février 2026

Depuis une semaine, le portail qui sécurise l'accès au SAS des geôles de la cour d'assises de Perpignan est hors service, endommagé lors du passage de la tempête NILS dans les Pyrénées-Orientales.



Une semaine pendant laquelle les audiences se tiennent normalement.
Une semaine pendant laquelle des détenus, parfois à haut risque, sont extraits et présentés devant la juridiction.
Une semaine pendant laquelle les agents travaillent avec une faille de sécurité bien réelle.



Ce portail n'est pas un simple équipement. Il fait partie intégrante du dispositif qui protège tout le monde : personnels pénitentiaires, magistrats, jurés, greffiers, forces de l'ordre et citoyens présents aux audiences. Quand il est défectueux, ce n'est pas un inconfort. C'est un risque assumé.

La cour d'assises traite des affaires criminelles lourdes, sensibles, impliquant des profils parfois violents, déterminés, médiatisés. Certains détenus peuvent disposer de complicités extérieures susceptibles de tenter une action. D'autres peuvent, au contraire, être exposés à des risques de représailles. Dans les deux cas, la sécurisation des accès n'est pas un détail : elle est essentielle pour éviter toute tentative, toute intrusion, toute mise en danger.

Les agents PREJ assurent leurs missions avec professionnalisme et engagement. Mais leur demander d'exercer dans un contexte fragilisé revient à leur faire porter une responsabilité qui ne devrait pas être la leur. On ne peut pas exiger rigueur et vigilance tout en laissant perdurer une défaillance matérielle aussi évidente.

À ce jour, aucune réparation effective. Aucune solution provisoire réellement renforcée. Aucun calendrier clair. Cette situation ne peut pas être banalisée. Elle ne doit pas devenir la norme.

Faut-il attendre une tentative d'évasion ?
Faut-il attendre une intrusion extérieure ?
Faut-il qu'un incident grave ?

La réparation immédiate du portail, la mise en place d'une fermeture provisoire renforcée et l'adaptation du dispositif de sécurité relèvent du simple bon sens : il s'agit de protéger les agents, les magistrats, les jurés, le public... et les personnes détenues elles-mêmes.

L'UFAP UNSa Justice du PREJ Béziers refuse de cautionner des conditions de travail qui exposent inutilement les personnels et fragilisent la sécurité collective.

La sécurité d'un tribunal n'est pas une option. C'est une exigence.

Le bureau local UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers

Olivier GAZE